

Au Conseil communal de Penthaz

Séance du 3 octobre 2013

Motion

Création d'un giratoire au carrefour central (devant la Treille) du village .

Introduction

La circulation dans le carrefour susmentionné fait l'objet de discussions ou d'interventions récurrentes lors des séances du conseil communal. Malgré les efforts déployés par les Municipalités successives pour améliorer les conditions de circulation - fluidité et sécurité-, la solution d'aménagement optimal ne semble pas avoir été trouvée. Encore dans la séance du Conseil du 17 juin dernier, la question a rebondi, portant en particulier sur les règles de priorité à appliquer et à communiquer aux usagers; l'idée de créer un giratoire, apparemment ressentie comme une solution exemplaire, a resurgi. On aurait pu penser que ce dossier devait être clos, après que la Commune ait consenti un investissement majeur dans ce secteur routier. Il est quelque peu décevant de constater qu'il n'en est rien.

Le projet d'un giratoire, bien que souvent évoqué, n'a pas fait son chemin jusqu'à présent. On peut penser que les arguments suivants ont pesé:

- 1) La surface de terrain en mains publiques n'est pas suffisante pour créer un giratoire.
- 2) La possibilité de requérir un complément de terrain par négociation de préférence du privé a été écartée d'emblée par les Municipalités qui se sont penchées sur la question.
- 3) Le coût de réalisation d'un giratoire est-il excessif par rapport aux moyens de la Commune?
- 4) A partir de la situation actuelle, le bénéfice apporté par un giratoire en termes d'amélioration de sécurité et de fluidité du trafic justifie-t-il un nouvel investissement sur le carrefour?

De nouveaux éléments d'appréciations:

Trois éléments nouveaux, au moins, militent pour actualiser l'appréciation de la situation :

- a) la solution actuelle d'aménagement du carrefour, bien que présentant des améliorations par rapport à la précédente, n'est pas jugée optimale pour l'écoulement fluide et sûr du trafic; le risque d'un accident majeur n'est pas écarté.
- b) Un important projet de construction est en passe de remodeler le voisinage direct du carrefour. La Commune pourrait chercher un accord avec son ou ses promoteurs pour obtenir la surface complémentaire de terrain nécessaire à la réalisation d'un giratoire, par négociation ou expropriation.
- c) L'Etat de Vaud est en passe de revenir sur le moratoire qu'il a appliqué aux subsides accordés aux travaux routiers dans les villages. Faut-il rappeler que la rénovation de la route cantonale traversant Penthaz s'est faite entièrement à charge de la Commune. L'Etat pourrait trouver un intérêt supérieur à soutenir la Commune dans la réalisation d'un giratoire à Penthaz, sous une forme à définir.
- d) La réalisation de la route RC 177 pourrait décharger le trafic sur les routes convergeant au carrefour central, au point de réduire les contraintes et le coût d'aménagement d'un giratoire.

Conclusion:

Les Conseillers soussignés proposent au Conseil communal d'accepter le présent texte comme motion et d'inviter la Municipalité à présenter au Conseil communal dans un délai de 6 mois une étude de faisabilité documentée, avec estimation des coûts et variantes éventuelles, pour la réalisation d'un giratoire au Carrefour central du village.

Conseillers signataires:

P. Roduani

M. L. L. L.

Paul Lenghi

P. Roduani